

COMMUNIQUE N°0007 DU 05 OCT 2023
PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LA
REALISATION DE L'ETUDE SUR L'OPERATIONNALISATION DE LA COMPLEMENTARITE DES PORTS
CAMEROUNAIS.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), COMMUNIQUE :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Restreint N° 004/AONR/APN/CIPM/2023 du 08 août 2023 pour la réalisation de l'étude sur l'opérationnalisation de la complémentarité des ports camerounais, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

N°	Soumissionnaires	Montants lus des offres TTC en FCFA	Montants corrigés des offres TTC en FCFA	Observations
01	GLOBAL DEVELOPMENT CONSULTING Sarl BP 20060 Yaoundé Tél. 677.68.83.38/699.93.63.71	47.422.339	47.422.339	<p><u>Classé 1^{er}</u> : note technico-financière 98,4 points/100</p> <p><u>Attributaire de la lettre-commande</u> : GLOBAL DEVELOPMENT CONSULTING Sarl</p> <p><u>Montant TTC</u> : 47.422.339 francs CFA</p> <p><u>Durée</u> : 180 jours ouvrables et ce, à compter de la date de notification du démarrage des prestations</p>

L'entreprise attributaire de la lettre-commande susmentionnée est invitée à se présenter dans un délai de cinq (05) jours, dès publication du présent communiqué, à la Direction Générale de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), pour l'établissement de la lettre-commande correspondante.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à passer sous quinzaine retirer leurs offres à l'APN, faute de quoi elles seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission pour les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues. /-&-

Yaoundé, le 05 OCT 2023

Le Directeur Général

Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM/APN (pour information) ;
- CIMP/APN (pour archivage) ;
- APN (pour archivage).

